

# VIGNE DE TABLE (1/1)



## Programme de rénovation du verger

### Répertoire des variétés dont les plants sont susceptibles d'être éligibles à la décision

AIDES/SAN/ D 2012-28 du 22 juin 2012

(Liste non exhaustive)

**Certifié VF** : seuls les plants certifiés «VF (virus free) sont éligibles ; la mention « certifié VF » doit figurer sur la facture (« certifié Infel » ou « Infel » sont également acceptés).

**Attestation** : les plants de ces variétés sont éligibles à la condition que soit produite une attestation du pépiniériste selon laquelle une démarche de certification de matériel issu de la variété a été validée par un organisme officiel de certification.

<u>Nom de la Variété *</u>	<u>Autre ou marque déposée *</u>	<u>N°INFEL</u>
ALHONSE LAVALLEE		
ALVAL		
ATTIKI		
CARDINAL		
CENTENNIAL		
CHASSELAS		
DANLAS		
EXALTA		
ITALIA		
ITALIA RUBI		
LIVAL		
MUSCAT DE HAMBOURG		
ORA		
PRIMA		
RIBOL		
SERNA INTA		

\* Pour les variétés correspondant à des obtentions protégées ou marques déposées, se conformer aux règles commerciales en vigueur pour leur utilisation.